

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-809

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au
profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la
Sécurité Civile,

VU la demande formulée par **l'entreprise LM Déménagements**
sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement
dans le cadre d'un déménagement qui aura lieu au 12 Rue de la
Juridiction le mardi 18 novembre 2025

CONSIDERANT que ce déménagement sera de nature à
modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules à moteur ou engins
à deux roues sera interdite **le mardi 18 novembre 2025, de 07h00 à 12h00** :

- *Rue de la Juridiction au droit du n°12*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise LM
Déménagements.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra
faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des
travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le quatre novembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

